

PROCÈS-VERBAL DU COMITE PROVISOIRE

Ligue de Guadeloupe de Football

Date : 26 juin 2026 **Heure :** 15h00 **Lieu :** Paris

Présents

Sont présents lors de cette réunion :

- Kenny JEAN MARIE
- Virginie MOLHO
- Pierric BERNARD HERVE

La réunion est ouverte à 15h00 sous la présidence de M. Kenny JEAN MARIE.

M. Pierric BERNARD HERVE est désigné comme secrétaire de séance.

Réunion

Après discussion, les membres présents ont décidé ce qui suit :

1. Adoption des textes

Après lecture et votes sur les textes proposés,

Résolution n°1 – Adoption du règlement financier

Le Comité décide d'adopter à l'unanimité le règlement financier tel que présenté.

Résolution n°2 – Adoption du règlement financier « Ligue-clubs »

Le Comité décide d'adopter à l'unanimité le règlement financier « Ligue-clubs » tel que présenté.

Résolution n°3 – Adoption du règlement général des compétitions de la Ligue

Le Comité décide d'adopter à l'unanimité le règlement général des compétitions de la Ligue tel que présenté.

Résolution n°4 – Adoption des règlements particuliers pour les championnats masculins R1, R2 et R3 et pour la R1 féminine

Le Comité décide d'adopter à l'unanimité le règlement général de la Ligue tel que présenté.

Résolution n°5 – Adoption des dispositions financières pour la saison 2026/2027

Le Comité décide d'adopter à l'unanimité les dispositions financières pour la saison 2026/2027.

2. Période normale des mutations

Le Comité,

Compte tenu du contexte de la création d'une nouvelle Ligue et de l'ouverture retardée de la saisie des licences par les clubs,

Considérant le cadre prévu par les Statuts qui précisent que le Comité transitoire peut prendre des mesures qui présentent un intérêt supérieur pour le football guadeloupéen et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements,

Décide de repousser la période normale des mutations au 31 juillet 2026 en lieu et place du 15 juillet.

Clôture de la séance à 15h45

Fait à Paris, le 26.06.2026.

Le Président,

Nom : JEAN MARIE Kenny

Signature :

Signé par :

6C4E051F6672486...

Le Vice-Président

Nom : BERNARD HERVE Pierric

Signature :

Signé par :

665189F8AF6E459...